

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 10 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, dix octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents MM les membres en exercice.

Était excusé : Madame LESQUOY a donné a donné pouvoir à Madame Marguerite JACOTIN

Étaient absents : Mesdames Isabelle RODRIGUES et M. Jean-Pierre PREVOST

M. MOREL a été élu secrétaire de séance

I – LECTURE DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT

Aucune observation n'est formulée par les présents.

II – Compte-rendu DES DIVERSES PARTICIPATIONS DES CONSEILLERS AUX DIFFERENTES REUNIONS

- 1) Pour l'intercommunalité : un point spécifique sera développé plus loin dans le compte-rendu
- 2) Commission assainissement pour Prouilly : M. Mauvezin F. y a assisté. Le début des travaux est imminent. La Commune de Montigny demande que le schéma directeur soit révisé afin de repasser en assainissement individuel, ce qui obligera à la création d'un S.P.A.N.C.
- 3) M. Mauvezin a été contacté par M. GILBERT (SIABAVE) qui projette de démarrer très prochainement des travaux sur la VESLE.

III – POUVOIR AU MAIRE POUR SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET POUR LES TRAVAUX DE LA RUE NICOLAS DE FOUGERES

M. Le MAIRE rappelle les conditions d'emprunt auprès du Crédit Agricole de REIMS (somme totale et intérêts) Le conseil après délibération donne tout pouvoir au MAIRE pour signer le contrat de prêt et tous les documents y afférents.

IV - ACHAT DE TERRAINS POUR LES TRAVAUX DE LA RUE NICOLAS DE FOUGERES

Pour le réaligement de la rue Nicolas de Fougères, il est nécessaire de procéder au rachat de terrains à M. MAUVEZIN Frédéric et à M. PREVOST.

Après délibération le conseil municipal pour le rachat de ces terrains au prix de 45 € net le m² et donne tout pouvoir pour signer les différents actes notariés et actes de cession et tous les documents y afférents.

V – INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE LA RUE NICOLAS DE FOUGERES

Les travaux ont commencé début Octobre. Suite à une demande de la maîtrise d'œuvre et de l'entreprise STPE et afin de faciliter les accès des riverains, il est décidé de remplacer un des deux cotés prévus en bordure par un caniveau de type C1.

VI – INFORMATION SUR LA PROCEDURE EN COURS PAR L'ARS SUR LE BRUIT EMIS PAR LA STE JET INTER (INSTALLE DANS L'ANCIENNE PAPETERIE)

M. le Maire présente au conseil le rapport fait par l'ARS et le constat fait par cette agence confirme que le bruit fait par cette entreprise est supérieur aux normes en cours. Le conseil après en avoir discuté autorise le Maire a continué la procédure engagé envers cette société. Un courrier sera donc fait pour leur demander de se mettre en conformité dans un délai raisonnable (entre un mois et demi à deux mois). Ce délai passé un nouveau contrôle sera à faire et une suite à donner à ce problème (dépôt de plaintes ou autres).

VII – COLIS DE FIN D'ANNEE POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS

Cette année la distribution des colis pour les personnes de plus de 60 ans sera de 29 colis individuels et de 6 colis doubles. M. Mauvezin F. nous confirme que le coût unitaire restera celui de l'an passé ou légèrement supérieur avec le même prestataire.

VIII – FUSION DES INTERCOMMUNALITES

M. MERIAUX a assisté à une réunion le 2/10/2012 à la Mairie de Jonchery-sur-vesle. Des chiffres nous ont été présentés, mais ils sont encore à affiner. Nos représentants ont demandé que les différents calculs soient enfin établis sur la population réelle et non plus sur un couple moyen. La Communauté de communes des deux vallées acceptent que le fonctionnement et l'investissement des écoles soient dans les compétences de la nouvelle intercommunalité. Il reste un différent entre les deux intercommunalités, c'est le périscolaire. C'est une compétence communale à la communalité des deux vallées, alors que c'est une compétence intercommunale dans notre intercommunalité. Il est possible de passer diverses conventions et de régler ce différents dans les deux années après le début de la fusion. Certains de nos représentants restent toutefois sceptique surtout après l'article paru dans l'UNION DU 6/10/2012.

IX – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Le conseil après discussion envisage de limiter l'accès au poids lourds sur la rue Nicolas de fougères et donc sur la sortie vers Baslieux. M. le Maire rencontrera à ce sujet le maire de Baslieux pour connaître leur position à ce sujet.
- 2) Il nous est demandé par nos piétons de remettre du petits cailloux sur le trottoir devant l'école vers le rond point. Ce travail sera réalisé par notre ouvrier d'entretien.
- 3) L'entrée des tuyaux sous la rue de vendières est à prévoir avec un béton. Ce travail sera réalisé par notre ouvrier d'entretien

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la réunion de Conseil Municipal est close à 21h 15